

## **RÉGIE MUNICIPALE DES FÊTES ET ANIMATIONS**

## FÊTE DE LA MUSIQUE – VENDREDI 21 JUIN 2024

## **DEMANDE D'ANIMATION**

Dans le cadre de la Fête de la Musique, la Ville de Mont de Marsan a en charge l'organisation de cette manifestation sur le domaine public. Il est rappelé à tous les commerçants qu'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public est **obligatoire** pour toute organisation de concerts à l'extérieur de l'établissement. Cette occupation du domaine public sera **gratuite**.

Tout commerçant souhaitant participer à cette journée doit obligatoirement faire parvenir la présente demande à la Régie des fêtes et animations 479 avenue du Maréchal Foch 40000 Mont-de-Marsan ou par retour de mail à l'adresse suivante : regiedesfetes@montdemarsan.fr avant le 17 mai.

DÉCLARANT
Nom de l'établissement :
Nom du déclarant :
Adresse de l'établissement :
Tél. portable :
Mail:
ANIMATIONS
Nom du Groupe :
Horaire de passage :
Nom du Groupe :
Horaire de passage :
Ces informations seront communiquées sur le programme de la Fête de la Musique.
ENGAGEMENT DU RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT
Je soussigné(e),
- ·· ›
Fait à
LE

Signature et cachet